



**association  
des  
ludothèques  
françaises**

### Conseil d'administration des 4 et 5 mai 2015 à Paris.

**Présents** : Rémi Arbeau (représentant ludothèque associative d'Ile-de-France), Romuald Chancerel, trésorier (représentant ludothèque associative Pays-de-la-Loire), Françoise Cunin, secrétaire (représentante de l'association régionale Lorraine) Marion Darmaillacq, vice-présidente (représentante ludothèque intercommunale Bretagne), Nicolas Dion, président (représentant de l'association régionale Midi-Pyrénées), Aurélia Kilgus, vice-présidente (représentante ludothèque associative PACA), Anne Jacopé, vice-présidente (représentante de l'association régionale Languedoc-Roussillon), Claudine Nouraud-Bernard - uniquement le lundi - (représentante de l'association régionale Poitou-Charentes).

**Excusés** : Sylvie Broch (représentante de l'association régionale Limousin), Brigitte Martinez (représentante de l'association régionale PACA).

**Préambule** : Un nouvel outil informatique a été déployé pour la gestion de l'association nationale, le partage des données, et le suivi du travail des commissions. Nous avons d'ores et déjà créé un compte pour chacune des régions. Les adhérents à jour de leurs cotisations peuvent également créer leur compte pour y avoir accès. Tous les documents préparatoires au CA ainsi que les documents mentionnés dans ce compte-rendu y sont disponibles. Les documents sont dans *Drive/Document/2015/ALF2015-05-CA*, Le détail des commissions dans *Tâches*.

### Lundi 4 mai : Ouverture du CA à 10h.

#### Présentation des participants

**Rémi Arbeau** est un des ex-administrateurs à l'ALIF (Association des ludothèques en Ile-de-France), administrateur de la ludothèque *la cabane à jeux* à Paris, ludothécaire municipal à Saint-Mandé (94).

**Romuald Chancerel** est ludothécaire au sein de la ludothèque associative *Créajeux 53* en Mayenne.

**Claudine Nouraud-Bernard** est responsable de la ludothèque municipale de Châtellerault. Elle a été trésorière de l'ALF pendant 1 an. Elle est présente au CA en tant que représentante de la région Poitou-Charentes.

**Marion Darmaillacq** est ludothécaire sur la ludothèque intercommunale à l'ouest de Rennes (CIAS) qui compte 7 communes adhérentes. Elle siège au CA en tant que représentante ludothèque.

**Anne Jacopé** est responsable de la ludothèque itinérante *Ludule* dans l'Aude. Elle est présidente de l'ALF Languedoc-Roussillon et a été mandatée par sa région pour assurer la représentation régionale au sein du CA de l'ALF. Elle fait partie également de différents réseaux locaux et départementaux de ludothèques dont le collectif *les ludos sur roues*.

**Aurélia Kilgus** est ludothécaire à la ludothèque itinérante associative *Y'a pas de laids arts* à Pertuis. Elle fait également partie du conseil d'administration de l'ALF PACA. Mais c'est au titre de représentante ludothèque qu'elle siège à l'ALF. Elle a participé au congrès international ITLA à Sao Paulo au Brésil et est sensible aux questions internationales.

**Françoise Cunin** est présidente de l'ALF Lorraine et présidente de la ludothèque associative EEDF à Metz. Elle est membre du CA de l'ALF depuis 1999.

**Nicolas Dion** siège au titre de représentant de la région Midi-Pyrénées où il est administrateur. Il est aujourd'hui président de la ludothèque d'Albi et formateur autour du jeu pour plusieurs structures.

## Etat des lieux depuis Cannes : Nicolas et Françoise

Suite à l'AG de Cannes, plusieurs entretiens ont été conduits en direction de plusieurs membres du CA précédent et de l'actuel (ceux qui n'étaient pas présents à Cannes), ou une salariée partie récemment. Le but étant de comprendre le plus objectivement possible les difficultés qui ont conduits à la situation complexe de l'AG. S'ajoutent à cela des entretiens conduits par opportunités de rencontres ou liés à l'actualité de l'ALF. A noter que plusieurs de ces entretiens ont eu lieu en lien direct ou indirect avec d'autres personnes du CA et du bureau.

Ainsi, outre les membres actuels du CA, des échanges ont eu lieu avec :

- Pour les administrateurs sortants :

Richard Aït El Djoudi membre du CA de l'ALF Auvergne, Farid L'Haoua de la ludothèque *Croc'aux jeux* de Lyon, Alain Wersinger, président de l'ALF Alsace, Olivier Rampnoux, universitaire à l'Université d'Angoulême, Nicole Deshayes, ex-présidente de l'ALF (et de l'ALIF jusqu'en 2014), Alice Ferchaud, responsable de la ludothèque municipale *les 3D* de Cholet, et démissionnaire du précédent CA ;

- Pour les ex-salariés de l'ALF : Alice Lucot, ex-déléguée générale de l'ALF (jusqu'en 2013)

- Pour les autres entretiens :

Marine Granger, responsable du CNJ de Boulogne-Billancourt, Laurence Delaye de FM2J à Lyon, Catherine Watine, présidente de l'association *A l'Adresse du jeu*, ex-administratrice à l'ALIF et candidate à la reprise du marché public de *l'R' de jeux* sur la place de la République à Paris, Dominique Cattiau, ex-présidente de l'ALIF et Jean-Louis Sbardella, ex-chargée de mission à l'ALIF.

Ces entretiens ne sont pas retranscrits ici dans leur intégralité, notamment parce que, derrière l'objectivité de certaines analyses, il y a aussi des éléments plus personnels que nous ne souhaitons pas alimenter. Toutefois, ils nous ont énormément nourris pour construire nos réflexions et nous remercions toutes ces personnes individuellement. Cette démarche est en cours et d'autres personnes viendront prochainement à être sollicitées, ainsi que le réseau dans son ensemble au cours de deux temps cette année.

## Calendrier 2015-2016

Un outil "calendrier" est mis en place dans la salle pour ajouter pas à pas les différents éléments dont nous débattons à nos agendas et veiller à un équilibre global. Ce dernier nous a permis de construire au fil du CA un agenda que vous trouverez au fil de ce PV, puis synthétisé en dernier point et sur l'outil informatique décrit ci-dessous.

## Un projet pour l'ALF

Au cours de nos réflexions préalables à ce CA, au fil des entretiens, nous avons fait le constat qu'il existe des approches très différentes de ce qu'est l'ALF, de ce qu'elle devrait être, de ses missions, du rôle de bénévoles et des salariés, de leurs interactions, de celle du national avec les régions, etc...

Ce qui nous paraît ressortir de tout cela, c'est que nous nous sommes beaucoup définis par nos pratiques, beaucoup par nos actions, mais qu'il n'existe pas ou peu de documents qui affirmeraient précisément un projet qui serait le nôtre et/ou qui définirait des valeurs qui nous seraient communes. Il nous semble qu'il manque aujourd'hui un élément qui serait notre point de départ et de référence (quitte à ce qu'il évolue au fil des évolutions de l'ALF),

De fait, nous rencontrons régulièrement des crises systémiques qui ne nous permettent pas d'avancer comme nous le pourrions, pris que nous sommes à gérer des problématiques récurrentes plutôt que de construire.

Souhaitant mener un travail en ce sens, nous avons identifiés plusieurs points qui nous paraissent poser questions, et nous nous les sommes nous-mêmes soumis (au travers d'une méthode nommée Phillips 6x6), pour identifier les questions qui nous semblaient faire débat, ou pour le moins celles pour lesquelles la réponse ne semblait pas évidente. D'autres questions ont émergé au cours de cet atelier.

Nous vous soumettons le résultat de nos réflexions sous la forme de problématiques et d'une invitation ouverte à toutes les ludothèques (adhérentes ou non) pour participer à la construction d'un projet associatif/politique partagé à Parthenay, les 9 et 10 juillet 2015. Les modalités précises seront communiquées prochainement. Les grands axes en sont :

- A. Qu'est ce qui nous rassemble ?
- B. Qu'est-ce que nous sommes ?
- C. Quelles sont nos missions ?

Les détails des éléments et de la proposition est en annexe.

- Commission projet associatif : Anne, Aurélia et Nicolas

Fin des travaux à 18h.

## **Mardi 5 mai : Ouverture du CA à 9h30.**

### **Ressources humaines**

Un travail a été mené pour reprendre l'ensemble des fiches de postes existantes, depuis la période où il y avait 4 salariés, et depuis laquelle rien n'a été retouché. Suite à deux entretiens personnels et deux entretiens collectifs menés avec les salariés, nous avons établis trois documents :

- Une fiche de poste, pour chacune des salariées, qui soit le reflet de l'état actuel comprenant les tâches encore assumées dont elles avaient la charge et les tâches héritées des autres postes.
- Une fiche comprenant les tâches qui ne sont plus assumées par personne aujourd'hui

Suite à ce travail et à un temps de réflexion sur les possibles, les salariées ont fait une première proposition d'évolution de leurs fiches de postes et de l'articulation de ces derniers.

Réaffirmation des horaires de permanence sur le répondeur.

Simplification des outils pour gérer les adhésions au niveau du national avec la mise en place du logiciel « Gestasso » d'ores et déjà opérationnel. 2015 est une année de transition avant la mise en service du logiciel auprès du réseau dès 2016.

- Commission révision des fiches de postes : Rémi, et Brigitte (Nicolas en supervision en sa qualité de responsable RH).

### **Gestion comptable et administrative**

Le constat a été fait qu'il manquait un outil rationnel de gestion de l'association. En effet, nous avons un grand nombre d'outils différents, qui ne sont pas inter-connectés, et qui sont globalement peu efficaces.

Après recherche, nous avons fait le choix de déployer le logiciel Gestasso dans sa version pro pour l'association. Il nous permet d'avoir :

- Une fiche d'adhésion en ligne qui limitera les saisies (une fois rentrée lors de l'adhésion, les données seront compilables en statistiques et accessibles par tous,
- De gérer nos formations ou action, avec inscriptions en ligne et facturation automatique,
- De faire des envois mail par types de groupes ou d'adhérents,
- D'intégrer automatiquement tout cela en comptabilité et de le lier avec un cabinet comptable,
- D'avoir ces éléments accessibles en lignes par tout adhérent et à tout moment,
- D'avoir un nouveau site internet lié et sécurisé avec ce logiciel,
- D'avoir un drive permettant de rendre accessibles à tous les documents (avec un espace pour ceux de chaque région), et avec un gestionnaire de tâches pour les projets du réseau,
- Et nombre d'autres outils qui vous seront rendus disponibles.

Le prix de l'outil est de 397,00€/an

Au niveau comptable, au vu des errements du cabinet comptable, des évènements survenus vis à vis de l'ALIF, et du manque de transparence du contrat souscrit, le C.A. a pris trois décisions :

- Révoquer le cabinet actuel à la fin de l'année comptable
  - Rechercher un cabinet (associatif) plus dans l'esprit de l'ESS, type groupement d'employeur qui nous paraît plus en accord avec nos besoins et demandes,
  - Avoir une meilleure maîtrise des affectations en confiant les enregistrements à Anne-Laure (compte 6 et 7, ce qu'elle faisait déjà de fait, mais qui était refait et re-facturé au sein du cabinet). Seront déléguées au cabinet comptable : les fiches de salaires et charges, une vérification trimestrielle, la gestion des comptes 1 à 5 et l'édition des bilans finaux.
- Commission comptable : Marion, Nicolas et Romuald en lien avec Anne-Laure.

## Wikiludo

Un point est fait sur *Wikiludo*. Selon toute vraisemblance, il pourra être mis en service comme prévu courant 2015. Actuellement, les champs sont en cours de validation par le comité français UNIMARC et le manuel de catalogage est quasiment finalisé. Le réseau sera tenu au courant très prochainement des évolutions.

Les modalités de mise en service prochaine de *Wikiludo* posent la question de l'éventuelle facturation de l'accès au service. Cette possibilité avait été évoquée par le CA précédent. Une simulation financière est présentée (cf. pièce jointe) mais les réactions du conseil sont plutôt défavorables. La volonté du nouveau CA est d'abord de reconquérir un réseau et l'augmentation des tarifs en cette période nous paraît aller à contre-courant de ce mouvement.

Par ailleurs, le concept de *Wikiludo* invite à une implication des ludothécaires afin d'alimenter la base collaborative. Un accès payant serait contre-productif à court terme.

Par ailleurs une augmentation des adhésions qui comprendrait l'abonnement à *Wikiludo* offrirait une source de financement supplémentaire à l'association mais également aux associations régionales grâce au système des reversions. Cette question visait à faire naître les réflexions à ce sujet. Aucun positionnement ne sera acté ce jour mais la problématique sera remise à l'étude à l'occasion d'un prochain C.A.

## Enjeux stratégiques

Plusieurs éléments entrent en ligne de compte à l'intérieur de ce chapitre.

- Premièrement, il existe dans de nombreuses régions des projets, des documents, des relations avec des partenaires institutionnels, des projets innovant et nombre d'autres ressources. Ces projets nous paraissent sous valorisés à l'échelle nationale, alors qu'il nous semble qu'il serait pertinent de les communiquer à l'ensemble du réseau pour nourrir les initiatives locales, pour éviter que chacun ait à refaire ce qui existe déjà, et pour servir de base ou d'exemples de référence à des projets en cours de développement. Ceci implique une réaffirmation de la dynamique de réseau avec :
  - La mise en place d'outils d'échange et de partage (ce qui sera opérationnel bientôt via notre logiciel)
  - La nécessité que les structures locales et régionales communiquent sur leurs projets, la manière dont ils ont été construits, conduits, et les bilans de ces derniers.
  - La création d'outils et d'éléments à largement diffuser au réseau.
  - Recensement d'expériences locales au travers de personnes ressources
- Deuxièmement, il existe aujourd'hui certains de ces projets ou des structures qui les portent qui sont directement menacés, comment l'ALF peut-elle se positionner vis à vis de cela ?

Durant ce C.A., nous avons réfléchi à plusieurs éléments tels que :

- Le réseau du 93 suite aux difficultés de l'ALIF
- La formation suite à la réforme de la formation professionnelle
- Le centre de documentation de l'ALIF

Pour cela nous avons invité Jean-Louis SBARDELLA, formateur et ex-chargé de mission à l'ALIF pour sa bonne connaissance du réseau Ile-de-France, des problématiques soulevées par la liquidation judiciaire de l'ALIF notamment la continuité du réseau du jeu du CG 93 (Conseil général de Seine-Saint-Denis).

#### Réseau CG 93 :

Le CG du 93 porte le *Réseau du jeu* coordonné par le service « Sports et vie associative ». Le comité de pilotage comprenait originellement les ludothèques de Montreuil (*1,2,3 soleil !*) et Saint-Denis (*Les enfants du jeu*), l'ALIF (en liquidation judiciaire), les Francas (qui se sont retirés), les CEMEA (id.) et la ludothèque de Pantin (id.).

Aujourd'hui seules les ludothèques de Montreuil et Saint-Denis sont présentes, Jean-Louis y siège en tant que formateur auto-entrepreneur, suite à son licenciement économique de l'ALIF.

Les principales missions du *Réseau du jeu* sont :

- Comment amener du jeu dans les pratiques des services enfance et jeunesse du 93 avec la mise en place des *Rendez-vous du jeu* sur des thématiques (2 ou 3 par an) auprès des services enfance, petite-enfance et adolescents : intervention théorique et pratique (en ludothèques).
- Soutien festival du jeu de Saint-Ouen qui est mis en question suite à l'élection de la nouvelle municipalité et qui pourrait renaître sous une forme nouvelle sous l'impulsion du CG 93. Le CG est intéressé pour reprendre le projet de festival mais sous une autre forme : innovations (des animations locales et un temps fort sur 2 jours avec des journées professionnelles), itinérance, participation de toutes les villes accompagnées par le *Réseau du jeu*.
- Accompagnement des villes (25% des villes du département) pour travailler sur leurs services ludothèques
- L'aide à la création de ludothèques municipales (notamment à Bobigny)
- Création d'espaces de jeu.
- Réflexions sur le jeu.

Il s'agit d'un travail expérimental, original et porté par une volonté politique. Suite aux élections départementales, le CG a vu son enveloppe augmenter sur cette action. Une réflexion était en cours sur le sujet pour que le CG finance 3 postes : à l'origine 1 pour l'ALIF, 1 pour les *Enfants du jeu* et 1 pour *1,2,3 soleil !*. Le rôle de l'ALIF était de faire de la prospection, de travailler à l'élargissement du réseau de ludothèques du 93 et autres (dans l'optique du grand Paris)

L'ALIF n'existant plus, Jean-Louis a interpellé l'ALF sur la possibilité de positionner l'ALF comme structure intermédiaire en l'absence de structuration régionale, et ce afin de garantir le prolongement d'une action jugée phare pour le réseau. Sophie et Nicolas se sont déjà signalés auprès des personnes responsables du projet au CG. Suite à la liquidation de l'ALIF, le CG est intéressé par présence d'une tête de réseau comme reprenneur. Il s'agirait d'opérer un glissement de la subvention ALIF sur l'ALF.

Jean-Louis s'engage à faire un suivi entre les instances.

Par rapport à cette éventualité, et affirmant sa volonté de voir renaître et d'accompagner une association régionale en Île de France, le C.A. affirme qu'il ne souhaite pas prendre la place d'une telle instance. Il s'agit bien là de gérer de manière transitoire un projet, en n'engageant pas plus de dépenses que de recettes transférées. De la même manière, elle laissera toute nouvelle instance qui pourrait se créer libre de son choix quant aux actions qu'elle souhaiterait alors récupérer, et libre du calendrier de rétrocession.

Le CA acte donc :

- Un accord de principe sur la gestion transitoire du projet "réseau du jeu" en lien avec le CG93 et les salariés de l'ex-ALIF,
- Il prendra garde à ne pas entrer en conflit avec le développement d'un réseau régional,
- Il prendra garde à préserver les missions dédiées de l'ALF vis-à-vis de son réseau (éviter amalgame ALIF/ALF),
- Il prendra garde également à respecter les différents acteurs du territoire.

#### Formation

Il y a actuellement une importante réforme de la formation professionnelle, avec la suppression du droit de tirage, la restriction des conditions permettant le remboursement des formations. Cette réforme menace directement les formations telles que nous les proposons aujourd'hui (stage de formations continues de 3 ou 4 jours, université d'été, etc...). Ceci concerne également d'autres rendez-vous du monde du jeu (Amis des ludos sur roues, rencontres ludiques...) Ceci nous préoccupe grandement à la fois du point de vue pédagogique, et parce qu'il s'agit là de ressources non négligeables pour notre association (10000€/an plus financement institutionnels liés)

De fait, nous réfléchissons actuellement à plusieurs choses sur le sujet.

Premièrement, faire reconnaître et inscrire nos formations à la fois au sein du catalogue du CNFPT, mais aussi au niveau de notre branche professionnelle (animation) pour permettre leur prise en compte par Uniformation. Voir également quelles pourraient être les modalités de certification. Mandat est donné à Sophie pour entreprendre toutes démarches nécessaires en ce sens.

Seconde piste, la mise en place d'un cursus de formation initiale de ludothécaire (DU) et/ou de formation continue pour les professionnels (éventuellement organisées en corpus type "animateur jeu" ou "ludothéconome") en lien avec le CG93 (qui serait prêt à investir sur le sujet), et l'université de Paris XIII (Villetaneuse). Sur cette base, une piste serait de faire reconnaître collectivement plusieurs diplômes ou certifications pour renforcer la cohérence et la pérennité des organismes et formations autour des métiers de la ludothèque.

Si un tel projet devait se construire, nous souhaiterions que les acteurs déjà présents de la formation y soient impliqués, ainsi que les acteurs du réseau qui seraient intéressés à la question. Laurence Delaye (FM2J) a déjà été rencontrée en ce sens, les autres organismes le seront prochainement. Stéphanie Rubi (responsable de la licence pro de Bordeaux) et Patricia Oger (licence pro de Cholet) seront prochainement sollicitées.

Une rencontre aura également lieu prochainement avec 2 personnes ressources sur Paris XIII : Nathalie Roucoux et Nadège Haberbusch.

#### Le centre de documentation de l'ALIF :

Une partie non négligeable du centre de documentation a été donnée à l'ALF. Cela représente 20 ans de veille documentaire sur le jeu, les ludothèques, l'ESS, l'éducation populaire, ainsi que les archives de *Caravansérail développement* et du module de formation à distance.

Son exploitation nécessiterait un travail de classement, recollement, rangement et valorisation du fond. Une proposition est faite pour que l'ALF mette en place un comité scientifique en charge de ce fonds. Le C.A. acte le principe de sauvegarder le fonds documentaire de l'ALIF et met en projet son exploitation sous forme de centre documentaire sous réserve de trouver les financements pour. Avant la liquidation de l'ALIF, il était question, via un financement région, de créer un poste au sein de l'ALIF pour la gestion de ce fond. La mission est confiée à Jean-Louis d'étudier la possibilité de maintenir ce projet et financement en direction de l'ALF. Si ce n'est pas possible de maintenir le projet en cours, et au vu du travail actuel, la réflexion sur le centre de documentation sera repoussée à 2016. Parallèlement, les bases Préludes/BDludes/R' de jeux (documents et jeux) de l'ALIF sont présentes sur PMB. Décision est prise de sauvegarder tous ces éléments. Si une solution pour n'est pas trouvée en interne, il est décidé de contacter PMB pour sauvegarder les contenus avant la perte du nom de domaine de l'ALIF sur Ovh.

#### **Divers**

##### L'R' de jeux :

Le Marché a été obtenu par l'offre portée par Catherine Watine (*A l'adresse du jeu*). Le stock de jeux de l'ALIF a été acheté par le CNJ qui mettra à disposition les jeux pour l'R' de jeux. L'ALF se réjouit de cette collaboration permettant à une large partie du stock de jeu de rester dans le cercle des ludothèques et de cette collaboration. Nous voyons là un signe positif suite aux aléas ayant entouré l'appel d'offre.

##### ALF Bretagne : par Marion.

C'est une association dynamique avec un nouveau C.A. qui a été élu en 2015.

Une réunion s'est tenue en avril sur le thème des ludothèques/médiathèques et la création d'un nouveau blog.

En 2007, l'ALF Bretagne avait été à l'origine de l'édition d'un livret avec la CAF des Côtes d'Armor sur des témoignages d'accompagnement à la parentalité.

Il y a aujourd'hui volonté d'une diffusion au-delà des Côtes d'Armor et au national (CNAF) ou de la création d'un "outil-repère".

##### Vote nomination/élection? d'un vice-président ALF :

Conformément aux statuts de l'ALF, et parce que le C.A. n'en avait pas élu? Suite à l'A.G. de Cannes, le C.A. a procédé à l'élection de 3 vice-présidentes

- Anne Jacopé
- Aurélia Kilgus
- Marion Darmaillacq

## **Calendrier 2015-2016**

### Des temps de rassemblement réseau :

- Les 9 et 10 juillet 2015 à Parthenay : il s'agira d'un rendez-vous professionnel ayant pour but l'élaboration d'un projet associatif pour l'ALF afin de donner un cadre global de travail clairement identifié par tous.
- En octobre 2015 (3 ou 4 jours à définir aux alentours du 12 octobre) à Paris (lieu à déterminer, demande est faite à Sophie Castelneau de prospecter en ce sens : campus universitaire...), il s'agira d'une offre de formation avec constitution d'un programme pédagogique et accord d'imputabilité par Uniformation. Suite au projet, et en cohérence avec ce dernier, une partie de ce temps de rencontre sera consacrée à une réunion des régions avec un travail sur la structuration territoriale, sur la gouvernance de l'association et ses statuts.

### A.G. ordinaire de l'ALF :

- Entre février-mars 2016. A l'occasion d'un festival ludique à déterminer. Nadine Seul, du festival international des jeux de Cannes où s'est déroulée l'A.G. en 2015, a réitéré son invitation pour 2016 mais l'idéal serait de varier les lieux. L'option n'est pas rejetée mais sinon envisagée pour les années à venir.

### Réunions du CA :

- Les 21 et 22 septembre 2015 et en janvier ou février 2016 (réunion pré-A.G. qui donne lieu à la validation du rapport d'activité et la clôture des comptes par le conseil).

### Réunion des Associations régionales :

- En octobre 2015 à l'occasion de la session de formation déclinée sur 3 ou 4 jours.

### Université d'été :

- Université d'été en Juillet 2016 : lieu, format et thématique à déterminer.

## Annexe 1

### Proposition pour un temps de travail sur notre projet associatif à Parthenay

Comme expliqué précédemment, nous vous adressons des propositions sous formes de questions à débattre. Vous êtes invités en tant que ludothèque, association régionale ou partenaire

- Soit à nous faire part de vos retours
- Soit à vous joindre à nous à Parthenay pour travailler directement ces questions-là avec nous

A définir ou à préciser :

- Objectifs : Construire collectivement un projet associatif qui soit clair et cohérent pour tous et qui servent de point d'ancrage à la réforme de notre gouvernance, de nos statuts et à la définition de nos actions à mener. Ce travail servira de support à la réunion des régions d'octobre.
- Public concerné : structures adhérentes, associations régionales, partenaires (de métiers complémentaires, institutions, personnes ressources)
- Le nom de ce temps : *Un projet politique pour l'ALF*  
*Qui sommes-nous ?*  
*...et aujourd'hui, qu'est-ce qui nous rassemble ?*

- La durée : 2 jours à Parthenay les 9 et 10 juillet.
- Les modalités d'organisation :

Logistique : hébergement et repas communs possibles et au même endroit ou non loin des espaces de travail

Echéancier :

- 1- 20 mai : Mail informatif (objet, lieu, dates) avec si possible invitation au débat en région et dans les structures
- 2- 3 juin : validation logistique et envoi docs officiels (pour les collectivités en particulier) de contenus dans les grandes lignes et surtout modalités d'inscription avec si possible invitation au débat en région et dans les structures
- 3- Au plus vite : Validation des intervenant-e-s
- 4- Contenus : Reprendre les 3 points évoqués
  - Qu'est-ce qui nous rassemble - Ce que nous sommes - Nos missions

Démarche souhaitée : Dans l'idéal, partir des retours du réseau et les trier en amont. Créer avec des techniques d'animations dynamiques et participatives des alternances entre réflexions individuelles, ateliers en petits groupes, débats et/ou retours en grands groupes, avoir des personnes ressources pour aider à l'émergence des idées et à la formulation. Propositions d'intervenants : Jean-Pierre Sautot et Personne du domaine de l'éducation populaire. D'autres pistes sont possibles en fonction des personnes ressources que nous pourrions identifier.

- La conférence du vendredi soir animée par l'ALF : Les jeux et les jouets, sont-ils vraiment des produits culturels. En présence d'auteurs, d'éditeurs et de fabricants présents sur le festival.

Temps 1 : Qu'est-ce qui nous rassemble...

...et sommes nous en accord sur ces points !

Nous sommes l'Association des Ludothèques Françaises. C'est un fait ! Mais nous n'avons pas, ou peu, de définition de la ludothèque. la seule que nous ayons est la suivante :

*“La ludothèque est un **équipement culturel** où se pratiquent **le jeu libre, le prêt et des animations ludiques.**”*

Pour le reste, la charte et le projet de label il s'agit essentiellement de bonnes pratiques vers lesquelles tendre et de la recherche d'un moyen objectif de les certifier. Mais avant de définir de bonnes pratiques, ce vers quoi tendre, ne faudrait-il pas être un peu plus précis sur les termes de notre définition ?



**Et par là nous souhaiterions poser une première problématique : Où naît la ludothèque ? Qu'est-ce qui nous rassemble de manière indiscutable ? Qu'est ce qui pourrait être notre point de départ ?**

Il nous semble qu'il y a là plusieurs points de débats, des éléments qui font que nous avons des difficultés à nous reconnaître entre nous et à nous distinguer dans nos spécificités.

- Qu'est-ce qui crée la dimension culturelle ? La valeur intrinsèquement culturelle de l'objet jeu ? Est-ce la collection de jeux et jouets (le "thèque), l'expertise que nous en aurions et/ou le fait d'en donner l'accès à tous qui crée la dimension culturelle ?
- Ne sommes-nous que culturels ? N'y a-t'il pas une dimension sociale, socioculturelle, éducative (notamment pour une association agréée d'éducation populaire? Qui aujourd'hui est financé sur le volet culturel ? Est-ce un objectif de l'ALF?
- Tout ne part-il pas du "jouer", voire même de cette idée de donner à jouer liée à celle du jeu libre ? Mais le mot libre ne figure pas dans notre fiche métier, le mot "animation" apparaît lui 9 fois... Quelle est aujourd'hui la définition du jeu (au sens de l'action de jouer) pour nous ? Le jeu non libre est-il encore un jeu ?
- Ou peut-être est-ce du métier que l'on part ? Faut-il nécessairement une personne compétente pour mettre en place les conditions du "bien jouer"? La ludothèque peut-elle exister de la simple présence de ce professionnel, sans lieu physique, simplement dans un espace donné ? voire même sans objet ?
- Faut-il nécessairement la présence du jeu libre, du prêt et de l'animation pour qu'il y ait ludothèque ?
- Où est le public dans cette définition ? Ne devrait-il pas y avoir une place ?
- Au final, qu'est-ce qui est absolument nécessaire pour qu'il y ait une ludothèque ?

**Temps 2 : Qu'est-ce que nous sommes ?**

De la même manière que pour les ludothèques, il semble que nous nous définissions souvent par ce que nous faisons, mais finalement peu par ce que nous sommes, par ce qui serait une identité de ce réseau. Voilà ce que l'on trouve aujourd'hui sur notre site et nos documents

*"L'ASSOCIATION DES LUDOTHEQUES FRANCAISES (ALF) est une association nationale, agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, qui regroupe et représente au niveau national et international les ludothèques françaises. Elle favorise leur création, leur apporte aide, conseil et information. L'ALF anime le réseau des ludothèques par des actions telles que la Fête du Jeu ou la Semaine du Jeu de Société en lien avec ses associations régionales. L'ALF collabore à la formation des ludothécaires, contribue à la recherche sur les ludothèques, œuvre à la professionnalisation et à la reconnaissance des ludothèques et du métier de ludothécaire. "*

Cette définition soulève plusieurs questions. Car telle qu'elle est formulée, ce qu'elle dit, c'est que nous sommes une association professionnelle qui regroupe les ludothèques et oeuvre pour la défense de leurs intérêts, à savoir un syndicat, ou un lobby professionnel. Il n'est pas là question de valeur. Toutefois, il y a un agrément d'éducation populaire.

**D'où une seconde problématique : Que sommes nous, nous, le réseau ALF ?**

- Quelque chose comme un syndicat, ou un lobby, qui défend un équipement, un métier et des pratiques indépendamment de la question des valeurs ?
- Une association qui se définit (aussi ? /avant tout ?) par les valeurs qui sont les siennes (comme d'autres, type fédérations d'éducation populaire, qui affichent leurs projets de société) ?

- Si c'est le cas, qu'elles sont ces valeurs ? Car on se réfère régulièrement à notre agrément d'éducation populaire, on s'affirme même parfois d'éducation populaire, mais de quoi s'agit t'il exactement ? Car l'agrément (annexe 2) ne porte pas en lui-même de valeurs ? Et le corpus de valeurs de l'éducation populaire est très divers selon qui parle et à quelle époque (du conseil national de la résistance à nos jours, il y a des antagonismes). Qui plus est, nous parlons souvent de non récupération du jeu à des fin éducatives ou autres ? Est-ce compatible avec le concept d'éducation populaire ?

Peut-être même y a t-il deux niveaux à distinguer dans tout cela :

- Celui d'un réseau national et régional qui affirme et porte certaines choses,
- Celui des ludothèques pour lesquelles le sens naît des effets induits liés à leurs pratiques.

Ceci pose enfin la question : Porter des valeurs, quelles conséquences ?

Troisième élément lié à tout cela : **Quelles doivent être nos missions ?**

Il y a objectivement des perceptions très différentes liées à la multiplicité des items qui existent à la fois sur notre site internet, dans l'article 2 de la proposition des nouveaux statuts, et sur divers documents. Cette multiplicité s'ajoutant à un manque de clarté de la relation entre l'instance nationale, les instances régionales, et leurs interactions ou obligations réciproques. Manque de clarté aussi quant aux missions des salariées au niveau national.

Ainsi, peut-être serait-il nécessaire de procéder à une clarification de tout cela en articulant ces éléments autour de quelques grands principes clairement définis et identifiés. Par exemple :

- Une fonction de "portage"/partage de valeurs communes pour un changement/une évolution de la société
- Une fonction de lobbying : oeuvrer à la reconnaissance des structures, métiers, et objets dans toutes les instances nationales et/ou internationales identifiés comme pertinentes quant à notre pratique (institutionnelles ou privée en relation avec le monde du jeu)
- Une fonction de création d'outils communs : tout ce qui pourra rendre plus pertinent, plus cohérent et plus efficient le travail des acteurs des ludothèques, notamment au travers de formations, d'outils informatiques, de documents communs, de recherches, de retours d'actions ou d'expériences...
- Une fonction d'animation du réseau : Par la mise en place, l'aide à la structuration et l'accompagnement des régions, les temps d'échanges et de réflexions en commun, par la coordination et l'animation d'évènement ludiques nationaux ou internationaux.

De même, au niveau régional, il faudrait une définition claire et cohérentes en lien avec les objectifs définis au national, mais décliné et articulé en fonctions des besoins des territoires.

## Annexe 2 Agrément jeunesse et éducation populaire

Ces critères, applicables à toutes les associations qui sollicitent un agrément "jeunesse et éducation populaire" (agrément national ou départemental), sont fixés par l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 "portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel" (JO du 18 juillet) :

- l'existence et le respect de dispositions statutaires garantissant la liberté de conscience,
- le respect du principe de non-discrimination,
- un fonctionnement démocratique,
- la transparence de leur gestion,
- l'égal accès des hommes et des femmes et l'accès des jeunes à leurs instances dirigeantes, sauf dans les cas où le respect de cette condition est incompatible avec l'objet de l'association et la qualité de ses membres ou usagers. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire pourront être conduites à inciter les jeunes à prendre des responsabilités. Les jeunes de 16 à 18 ans peuvent être élus aux instances dirigeantes ; cependant ils ne peuvent pas exercer les fonctions de président, trésorier ou secrétaire général qui supposent une capacité juridique dont les mineurs sont dépourvus.

Les associations, pour être agréées, devront donc, notamment, être ouvertes à tous, être gérées démocratiquement (renouvellement régulier des membres qui composent les instances dirigeantes), s'adresser aux jeunes et/ou concerner le domaine de l'éducation populaire. Pour l'appréciation de ce dernier critère, on considère que, si le domaine de la jeunesse peut être délimité en fonction du public concerné, le domaine de l'éducation populaire recouvre tout ce qui touche à la formation globale des hommes et des femmes, à leur épanouissement et à leur prise de responsabilités dans la Nation comme dans leur vie personnelle : ce champ d'action n'est pas strictement délimité et peut être très divers (formation professionnelle, formation du citoyen, formation à la responsabilité...). A noter que les associations n'ayant pas pour objet exclusif la jeunesse ou l'éducation populaire peuvent cependant faire l'objet d'un agrément à ce titre, dès lors qu'elles pourront démontrer qu'elles mènent un certain nombre d'actions significatives et de qualité, dans l'un ou l'autre de ces domaines. Précisons enfin que l'association, pour faire l'objet d'un agrément, doit être suffisamment autonome financièrement par rapport à des partenaires publics ou privés. Les uns concernant des dispositions légales, les autres relèvent plutôt des caractères généraux de l'association.